

TROILUS GOLD CORP.
SOMMAIRE DES MODALITÉS DU
10 AVRIL 2019

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire, et de toute modification, doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent document et manifesté un intérêt à acquérir ou à souscrire les titres offerts et peut être obtenu auprès de Corporation Canaccord Genuity, dont les bureaux sont situés au 609, Granville Street, bureau 2200, Vancouver, Colombie-Britannique, V7Y 1H2, téléphone : 604-643-7300, télécopieur : 604-643-7606, sans frais : 1-800-382-9280.

Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Émetteur :	Troilus Gold Corp. (« Troilus » ou la « Société »).
Placement :	14 118 000 actions ordinaires (les « actions initiales ») de la Société (le « placement »).
Taille du placement :	12 000 300 \$ CA
Prix d'offre :	0,85 \$ CA par action initiale (le « prix d'offre »).
Option de surallocation :	La Société a attribué aux preneurs fermes dans le cadre du placement (les « preneurs fermes ») une option (l'« option de surallocation »), qu'ils pourront exercer en totalité ou en partie à l'entière appréciation des preneurs fermes, à tout moment, pendant la période de trente (30) jours qui suivra la clôture du placement pour acheter jusqu'à 2 117 700 actions ordinaires de la Société supplémentaires (les « actions visées par l'option de surallocation » et, avec les actions initiales, les « actions offertes ») au prix d'offre, aux fins de couverture des surallocations éventuelles et de stabilisation du marché.
Emploi du produit :	Le produit net tiré du placement sera affecté au forage d'exploration et de délimitation au projet aurifère Troilus ainsi qu'aux besoins généraux de l'entreprise.
Type de placement :	Les actions offertes seront offertes au public dans toutes les provinces du Canada par voie de prospectus simplifié, et elles pourront être offertes dans le cadre d'un placement privé, aux États-Unis en vertu de la Rule 144A ou conformément à toute autre dispense des exigences d'inscription, et dans d'autres territoires, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.
Prise ferme :	Il s'agit d'une « prise ferme », sous réserve des dispositions d'annulation et des conditions de clôture habituelles qui seront précisées dans une convention de prise ferme définitive.
Inscription :	Une demande sera présentée afin d'inscrire les actions offertes à la cote de la Bourse de Toronto (la « Bourse »). Les actions ordinaires existantes de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse sous le symbole « TLG ».
Admissibilités aux fins de placement :	Les actions offertes constitueront des placements admissibles en vertu des lois habituelles, notamment pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.
Preneurs fermes :	Corporation Canaccord Genuity et GMP Valeurs Mobilières S.E.C., en qualité de cochefs de file, dirigent un syndicat de preneurs fermes qui comprend Valeurs Mobilières Cormark Inc.
Commission :	La commission en espèces (la « commission ») correspondra à 6,0 % du produit brut global réuni dans le cadre de la vente des actions offertes. Malgré ce qui précède, aucune commission ne sera versée aux preneurs fermes dans le cadre de la vente des actions offertes aux acquéreurs ou aux souscripteurs dont le nom figure sur la « liste du président », telle qu'elle a été dressée par la direction de la Société, jusqu'à concurrence d'un montant de 500 000 \$.
Clôture :	Vers le 2 mai 2019.